

- Mission, prestataire et client :** l'entreprise Alpha2baies est représentée par Cyrille JACQUES-JEAN dont le siège social se situe au 39 rue des pâtures 62600 Berck. Siret : 833 603 327 00010
L'entreprise Alpha2baies a vocation à se voir confier des missions de soutien administratif dédié aux professionnels, aux associations et aux particuliers. Par la suite, l'entreprise Alpha2baies est désignée dans l'ensemble des documents contractuels par la formule Alpha2baies. La personne pour le compte de laquelle la prestation de service est mise en œuvre est désignée dans l'ensemble des documents contractuels par la formule « Le client ».
Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre Alpha2baies et ses Clients dans le cadre de son activité professionnelle. Les présentes conditions générales de vente sont adressées au client en accompagnement du devis.
- Objet et champ d'application :** toute commande de prestations de services implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document, sauf accords particuliers formulés par écrit et signés conjointement par Alpha2baies et le client.
- Prestation :** pour toute intervention, un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du client, le détail des prestations ainsi que le coût total de l'intervention. À la suite de sa réalisation, le client devra, s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, retourner le devis signé, daté et accompagné de la mention « bon pour accord ». Pour les commandes dont le montant est inférieur à 150 euros, le devis peut être accompagné de la totalité du montant indiqué sur demande d'Alpha2baies. Pour les montants supérieurs, un acompte de 30 % du montant global est demandé. Pour les travaux d'importance, des conditions spéciales de règlement sont établies. Le devis signé par le client fait office de bon de commande. Les déplacements dans un rayon de 30 kms autour de Berck sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera appliqué et indiqué sur le devis. Seront également facturés, s'il y a lieu, les frais de subsistance et d'hébergement engagés pour l'exécution des prestations. S'agissant de services personnalisés, réalisés en fonction des spécifications formulées par le client, aucun droit de rétractation n'est possible, à compter de la signature du devis, et le paiement reste dû sans préjudice du droit pour Alpha2baies de réclamer l'attribution de dommages et intérêts. Alpha2baies s'engage à informer le client de ses retards et/ou problèmes dès qu'ils surviendront afin de pouvoir en évaluer les conséquences avec lui.
- Tarif – prix :** tout devis préalablement établi sera valable pour une durée d'un mois. Les tarifs pratiqués sont libres et peuvent être révisés à tout moment sans justification. Cependant, les tarifs indiqués sur un devis accepté par un client ne peuvent faire l'objet de modifications.
Pour ce qui concerne les prestations sur une longue durée du type abonnement mensuel, les tarifs peuvent être réactualisés annuellement.
Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis. Toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis complémentaire gratuit. Un travail demandé dans des délais particulièrement courts fera l'objet d'une surfacturation si sa prise en charge est acceptée par Alpha2baies. Le client sera informé au préalable. Les prix des services seront indiqués en euro. La TVA est non applicable en vertu de l'article 239B du code général des impôts. Aucun barème différencié n'a été mis en place. Néanmoins, Alpha2baies pourra octroyer des remises exceptionnelles.
- Facturation :** Chaque prestation fait l'objet d'une facturation qui peut être délivrée au fur et à mesure de la vente. La désignation des prestations sera aussi précise et détaillée que possible. Sauf disposition contraire mentionnée aux conditions particulières, les factures d'Alpha2baies sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, aucun escompte n'étant accordé pour paiement anticipé. En cas d'annulation, sauf cas de force majeure, l'acompte sera définitivement acquis à Alpha2baies.
En cas de non-paiement dans les délais, toute utilisation, représentation ou reproduction partielle ou intégrale des prestations est illicite.
- Modalités de paiement :** les règlements seront effectués par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Cyrille JACQUES-JEAN, par espèces ou par virement.
Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard applicables.
- Devoir de conseil et obligation de moyen :** quelle que soit la mission confiée au prestataire et sans préjudice des points particuliers régis par les conditions particulières, le prestataire est débiteur d'un devoir de conseil, dans la limite de ses compétences. Ceci entraîne notamment l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour remplir correctement la mission confiée. Il est toutefois précisé que sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables, le prestataire n'assume en état de cause qu'une obligation de moyen, et non une obligation de résultat.
- Sous-traitance :** d'une manière générale, Alpha2baies a vocation à exécuter personnellement les missions confiées. Elle se réserve toutefois la possibilité d'en sous-traiter tout ou partie, sous son entière responsabilité. Elle s'oblige dans cette hypothèse à respecter les dispositions de la loi relatives à la sous-traitance.
- Confidentialité :** Alpha2baies s'engage à ne pas divulguer les informations, documents d'ordre technique ou économique ni les résultats obtenus. Cette règle reçoit toutefois exception, en cas de demande faite par l'autorité administrative dans un cadre légal, ou dans le cadre des agréments et des délégations administratives que détient Alpha2baies. Le client s'interdit de communiquer à toute personne extérieure les informations écrites ou orales, interventions techniques ou savoir-faire d'Alpha2baies sans son accord préalable. Le client s'engage à avertir son personnel du caractère confidentiel des informations communiquées par Alpha2baies.
- Communication – références :** sauf opposition expresse du client, par simple écrit, celui-ci accepte de figurer sur la liste des références d'Alpha2baies ou que la prestation réalisée soit présentée sur les supports de communication d'Alpha2baies. Les règles de confidentialité obligent Alpha2baies à n'utiliser que des informations ne mettant pas en porte à faux le client.
- Assurances :** Alpha2baies s'engage à souscrire un ou plusieurs polices d'assurances couvrant les différentes responsabilités qu'elle assume du fait des missions confiées. Sur simple demande du client, Alpha2baies s'oblige à fournir les attestations d'assurance correspondantes.
- Devoir de collaboration :** le client s'engage à fournir en temps utile à Alpha2baies l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires pour formuler son offre ainsi que les moyens adéquats, en matériel et en personnels habilités pour exécuter la mission. A ce titre, le client conservera la direction, l'usage, la garde et la responsabilité des installations, équipements et appareils concernés. Si à ce titre exceptionnel, Alpha2baies est amenée à manipuler elle-même, pour les besoins de la mission, les équipements du client, les parties s'accordent pour reconnaître que ce dernier en conserve la garde.
En cas de retard, d'insuffisance ou d'absence dans la communication des données, Alpha2baies ne saurait être tenu responsable du retard occasionné dans la réalisation et la livraison des travaux.
- Résiliation :** en cas de manquement par l'un des parties à l'une des obligations à sa charge, dont le paiement des factures, l'autre partie pourra interrompre l'exécution des prestations engagées après l'envoi d'une mise en demeure d'avoir à remédier au dit manquement, sous la forme recommandée avec accusé de réception restée sans effet. En cas d'interruption anticipée des prestations, quelle qu'en soit la cause, les sommes déjà perçues par le prestataire lui resteront acquises et les factures correspondantes aux travaux engagés lui seront dues.
- Réclamation :** A réception de la commande, le client dispose d'un délai de 7 jours pour émettre une réclamation par lettre recommandée auprès de l'entreprise Alpha2baies. Passé ce délai, la commande livrée est réputée conforme à la demande du client.
- Propriété intellectuelle :** tout élément fourni par le client est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et reste sa seule propriété. Il déclare posséder tous les droits et/ou autorisations nécessaires et garanti Alpha2baies contre toute réclamation éventuelle d'un tiers.
- Droits d'auteur :** les contrats et factures d'Alpha2baies prévoient la cession de tous les droits d'utilisation et d'exploitation des prestations livrées sur le ou les supports de destination. Elle détient la propriété intellectuelle des créations vendues au client de manière perpétuelle et imprescriptible. Toute modification des œuvres produites ne peut se faire sans l'accord d'Alpha2baies et pourra faire l'objet d'une facturation spécifique.
- Forces majeure :** la survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles d'Alpha2baies. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté d'Alpha2baies et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade la conception et de la livraison de la prestation. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche d'Alpha2baies ou celle de l'un des fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées. Dans de telles circonstances, Alpha2baies préviendra le client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant Alpha2baies et le client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par Alpha2baies et le client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.
- Contestation et compétence de la juridiction :** En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la prestation / de la commande, Alpha2baies et le client rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. A défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de 3 mois, seront seuls compétents en cas de litige de toute nature, les tribunaux de Boulogne-sur-Mer. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quelques soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des clients puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.
- Droit applicable :** toute question relative aux présentes conditions générales de vente qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie exclusivement par la loi française.
- Protection des données :** concernant les informations à caractère nominatif que le client serait amené à communiquer à Alpha2baies, celui-ci bénéficie d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi française informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978. Il peut exercer ce droit auprès de Cyrille JACQUES-JEAN, 39 rue des pâtures 62600 Berck. Le client peut également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données le concernant.